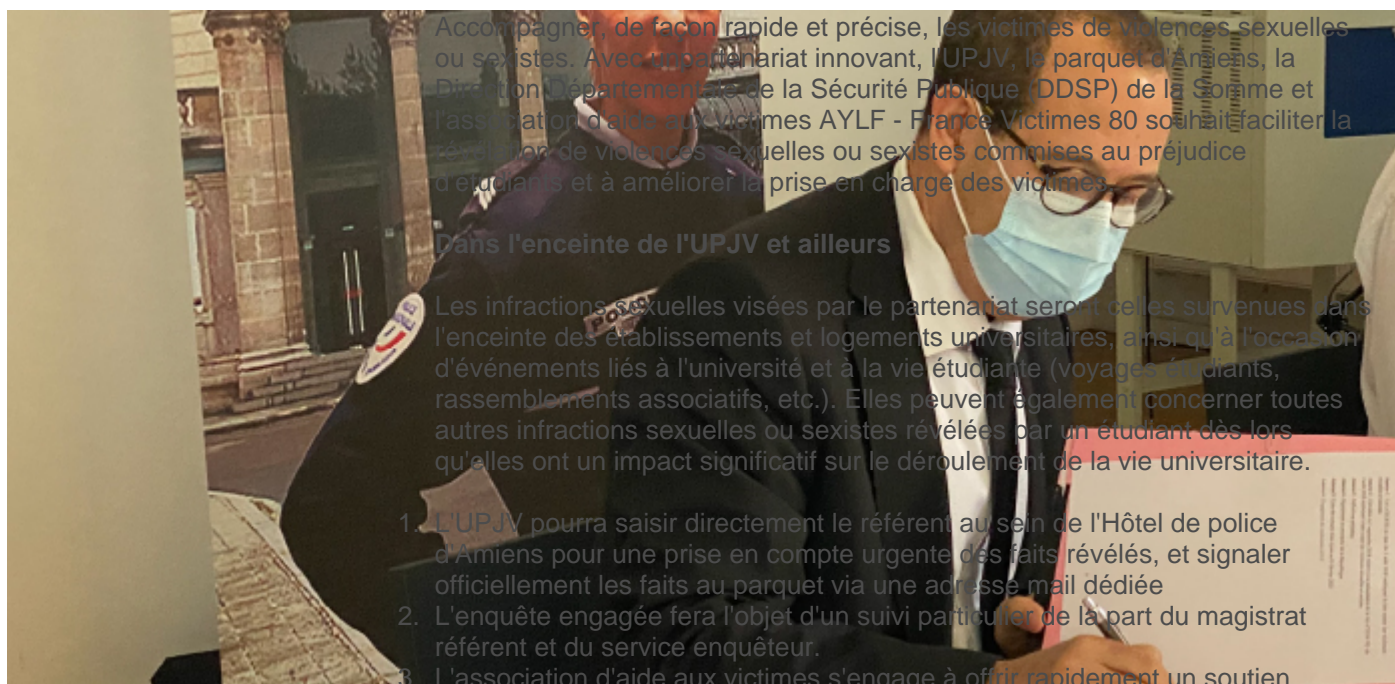


L'UPJV s'engage auprès des étudiants victimes de violences sexuelles ou sexistes

L'UPJV s'associe au parquet d'Amiens, à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Somme et à l'association d'aide aux victimes AYLIF - France Victimes. Ensemble, tous ont signé, le 22 mars 2021 à Amiens, un partenariat pour la prise en charge des étudiants victimes de violences sexuelles ou sexistes.



Accompagner, de façon rapide et précise, les victimes de violences sexuelles ou sexistes. Avec un partenariat innovant, l'UPJV, le parquet d'Amiens, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Somme et l'association d'aide aux victimes AYLIF - France Victimes 80 souhaitent faciliter la révélation de violences sexuelles ou sexistes commises au préjudice d'étudiants et à améliorer la prise en charge des victimes.

Dans l'enceinte de l'UPJV et ailleurs

Les infractions sexuelles visées par le partenariat seront celles survenues dans l'enceinte des établissements et logements universitaires, ainsi qu'à l'occasion d'événements liés à l'université et à la vie étudiante (voyages étudiants, rassemblements associatifs, etc.). Elles peuvent également concerner toutes autres infractions sexuelles ou sexistes révélées par un étudiant dès lors qu'elles ont un impact significatif sur le déroulement de la vie universitaire.

1. L'UPJV pourra saisir directement le référent au sein de l'Hôtel de police d'Amiens pour une prise en compte urgente des faits révélés, et signaler officiellement les faits au parquet via une adresse mail dédiée
2. L'enquête engagée fera l'objet d'un suivi particulier de la part du magistrat référent et du service enquêteur.
3. L'association d'aide aux victimes s'engage à offrir rapidement un soutien personnel à la victime et un accompagnement continu au plaignant, notamment sur les plans psychologique et juridique

Signature du partenariat pour la prise en charge des étudiants victimes de violences sexuelles ou sexistes

Pour accélérer les révélations et leurs prises en charge, des référents sont désignés au sein du parquet, de la DDSP 80, de l'UPJV et de l'association d'aide aux victimes AYLIF - France Victimes 80.

À LIRE AUSSI

[Webinaires « Les Mardis de l'International »](#)

[Journées de l'Ethique et de l'Intégrité Scientifique](#)

[Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie](#)